CONCILIATEURS DE FRANCE
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

Concilier pour Réconcilier

LA CONCILIATION DE JUSTICE

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM

CONCILIATEURS DE FRANCE
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE
Concilier pour Réconcilier

- La conciliation de justice
- Le conciliateur de justice
- Le déroulement de la conciliation
- L'association des conciliateurs de justice de Moselle
- Bilan des conciliations communauté de communes de Cattenom et environs - 2021

CONCILIATEURS DE FRANCE
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE
Concilier pour Réconcilier

La conciliation de justice

Un mode Alternatif de Règlement des Différends gratuit :

- Pour trouver une issue amiable rapidement à un différend civil

- Pour parvenir à un accord, avant engagement d'une procédure judiciaire

CONCILIATEURS DE FRANCE
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE
Concilier pour Réconcilier

La conciliation de justice

Principaux litiges concernés

Préalable obligatoire pour tous les litiges ayant un impact financier inférieur ou égal à 5 000 €

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM

La conciliation de justice

Les domaines de compétence

Compétences d'attribution :

- Les conflits individuels entre particuliers, avec les entreprises, qui relèvent habituellement de la juridiction civile
- Les conflits délégués par les tribunaux judiciaires, de commerce, des baux ruraux et prudhommaux

Compétences territoriales :

- Le ressort du tribunal judiciaire

La conciliation de justice

Les litiges exclus

- Les conflits avec les administrations et les collectivités locales relevant du délégué du défenseur des droits
- Les conflits relevant de l'état de la personne et de la famille
- Les affaires relevant du pénal

Le conciliateur de justice

- Auxiliaire de justice, nommé par le Premier Président de la Cour d'appel,
- Assermenté, tenu au respect d'un strict devoir d'impartialité, de confidentialité, de neutralité, de probité, d'indépendance, de diligence et de réserve.
- Volontaire et bénévole
- Facilitateur du lien social

Ni juge, ni avocat, ni expert, ni conseil juridique

Plus de 2600 conciliateurs de justice sur le territoire national

Le conciliateur de justice,

Candidature

Le candidat à la conciliation de justice :

- dépose sa candidature auprès du tribunal judiciaire
- doit justifier d'une formation ou d'une expérience juridique et de compétences le qualifiant particulièrement pour exercer ces fonctions.

Le conciliateur de justice,

Candidature

Le candidat à la conciliation de justice

- Ne doit pas être investi d'un mandat électif dans le ressort de la Cour d'Appel dans lequel il va exercer ses fonctions

- Ne doit pas exercer d'activité judiciaire ni participer au fonctionnement du service de la Justice

Le conciliateur de justice,

Formation

En amont de sa nomination : Stage d'immersion préalable

Lors de la 1ère année de nomination : accompagnement par un conciliateur expérimenté

Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le conciliateur de justice suit une formation sur la conciliation de justice :

- Formation dispensée par l'Ecole Nationale de la Magistrature
- Obligatoire la 1ère année
- Obligatoire durant la période de renouvellement du mandat
- Formation locale dispensée par l'association

Déroulement de la conciliation de justice

La saisine du conciliateur de justice

- Le conciliateur de justice peut être saisi directement par le justiciable par tous moyens (conciliation conventionnelle) :

- Par courrier, téléphone, courriel, ou en ligne sur le site www.conciliateurs.fr et sur le site de CDAD : https://www.cdad-moselle.justice.fr/conciliateurs-de-justice/
- En prenant rendez-vous, dans des lieux publics : tribunal, accueil France Services, mairies, maison de la justice et du droit, point justice ...

- Le conciliateur de justice peut également être saisi par le juge sur délégation judiciaire (conciliation déléguée)

Déroulement de la conciliation de justice

Ecoute et rencontre des parties

- Ecoute de chacune des parties par le conciliateur de justice dans le respect de l'impartialité

  Possibilité pour le conciliateur de justice de se rendre sur les lieux de l'affaire

- Proposition de rencontre de conciliation entre demandeur et défendeur en personne et en présence du conciliateur de justice en préservant un débat contradictoire. Chaque partie peut être accompagnée ou assistée

  En cas de présence d'avocat, ce dernier assiste, mais ne représente pas le conciliable

Déroulement de la conciliation de justice

→ L'accord de conciliation

- Le conciliateur peut dresser un constat d'accord en concertation avec les parties, qu'il dépose auprès du greffe du tribunal
- La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit ou s'il s'agit d'une conciliation déléguée par le juge.
- L'accord peut faire l'objet d'une homologation par le juge, afin de lui conférer force exécutoire. Le constat d'accord revêt alors la même valeur qu'un jugement

Déroulement de la conciliation de justice

→ La non conciliation

- Si les parties ne trouvent pas de terrain d'entente, le conciliateur rédige un constat d'échec

Un effet : la prescription extinctive est suspendue

- En cas d'absence de l'une des parties à la tentative de conciliation, le conciliateur rédige un constat de carence

Le conciliateur de justice

Comparaison avec le médiateur

- Le conciliateur est une personne physique, nommé par l'institution judiciaire, formé par l'Ecole Nationale de la Magistrature, qui exerce son activité à titre bénévole

- Le médiateur est une personne physique ou morale, choisi par les parties, qui exerce une activité rémunérée

CONCILIATEURS DE FRANCE
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE
Concilier pour Réconcilier

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle

Association Loi 1908 – N° 294990023 - Siège social : 19, Chemin des Vergers – 57100 THIONVILLE
SIRET : 793 208 893 00024 - Téléphone : 03 82 53 86 54 - Courriel : aca.metz@conciliateurs.fr
Site internet : www.conciliateurs.fr - https://www.facebook.com/responsablecommunication/

.

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle

L'Association se compose de membres actifs et de membres honoraires.

Les membres actifs, sont ceux qui participent régulièrement aux activités de l'association et contribuent à la réalisation des objectifs. Ils paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale ordinaire.

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle

La Chancellerie souhaite compter un conciliateur de justice (CJ) pour 20 000 habitants, ce qui correspondrait à 52 CJ pour le département de la Moselle,

Il y a actuellement 35 conciliateurs de justice en poste en Moselle (34 adhérents à l'ACJM) répartis sur les 27 cantons des 3 Tribunaux judiciaires : Metz, Sarreguemines et Thionville et des 2 chambres de proximité : Sarrebourg et Saint-Avold.

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle

L' **Association des Conciliateurs de Justice de Moselle**
a adhéré à la **F**édération des Associations de Conciliateurs de Justice – Conciliateurs de France (**A**ssociations de **C**ours d'**A**ppel) désignée **FACA** lors de son assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2012.

L'ACJM s'acquitte chaque année d'une cotisation auprès de la FACA. Celle-ci est fixée conformément à l'article 7 des statuts de la FACA.

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle

L'Association est administrée par un comité de direction comprenant 7 membres au minimum dont :

1 Président, 2 Vice-présidents,
1 Secrétaire, 1 Trésorier,
2 assesseurs au minimum.

élus pour une durée de 2 ans par l'Assemblée Générale ordinaire et choisis en son sein. Les membres sortants sont rééligibles.

ORGANIGRAMME DU COMITE DE DIRECTION DE L'ACJM AU 01-01-2022

Bernard LEHALLE
Président
Administrateur du site ACA Metz
Responsable Communication
Rédacteur pour le site ACA Metz

Henry BODO
Vice-Président
Trésorier
Référent TJ Sarreguemines

Isabelle HERBER
Secrétaire
Gestion des permanences des CJ

Patrick KLEINGERG
Vice-Président
Administrateur du site ACA Metz
Administrateur de la saisie en ligne
Administrateur de OGD
Rédacteur pour le site ACA Metz
Référent TJ Metz

Marcel NASSOY
Trésorier-Adjoint

Christine TACCONI
Secrétaire adjointe

Marc CHATEL
Référent TJ Thionville

Francis MAHOU
Assesseur

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle

Le budget de l'ACJM est constitué des cotisations de ses membres et des subventions de ses partenaires (Conseil départemental, CDAD, CPME, Fédération du bâtiment, collectivités territoriales, communautés de communes et d'agglomération).

A ce titre, je vous remercie vivement pour la subvention généreuse attribuée au titre de l'année 2021. Elle a contribué au financement de la documentation, la formation et la communication de membres de l'association.

Permanences des conciliateurs de justice intervenant dans la communauté de communes de Cattenom et environs

M. CHATEL Marc	Mairie de Hettange-Grande	2ème et 4ème Vendredi	10 h à 12 h	**sur rdv**	03 82 53 10 02	marc.chatel@conciliateurdejustice.fr
M. CHATEL Marc	Mairie de Volmerange-les-Mines	1er et 3ème Vendredi	15 h à 17 h	**sur rdv**	06 50 70 12 18	marc.chatel@conciliateurdejustice.fr
M. LEHALLE Bernard	**France Services** Entrange	1er et 3ème Jeudi	14 h à 17 h	**sur rdv**	03 82 54 95 90	bernard.lehalle@conciliateurdejustice.fr
M. LEHALLE Bernard	Mairie de Cattenom	1er Mardi	9 h à 11 h 30	**sur rdv**	03 82 53 86 54	bernard.lehalle@conciliateurdejustice.fr

Communauté de communes Cattenom et environs Marc CHATEL et Bernard LEHALLE

Types de litiges	Nb total de visites reçues	Nb total de personnes reçues	Affaires non fondées en 2021	Issues de Saisines directes par le justiciable					Affaires en cours au 31/12/2021	
				Nb total d'affaires terminées (5)	Dont sans suite (7)	Dont échec (8)	Dont affaires conciliées (9)	Nb total de constats d'accords écrits (10)	Saisines par le juge	Saisines directes par le justiciable
Voisinage (nuisances)	32	44	9	6	1	1	4	0	0	0
Voisinage (immobilier)	50	91	5	18	2	3	13	7	0	0
Différend entre personnes	17	29	1	8	2	1	5	3	0	0
Baux d'habitation	26	45	1	11	1	2	8	2	0	0
Copropriété	8	14	2	2	1	1	0	0	0	2
Consommation	48	56	5	16	4	1	11	4	0	1
Droit rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Litiges commerciaux	16	31	1	6	1	0	5	3	0	0
Litiges en matière prud'homale	2	2	1	1	0	1	0	0	0	0
Autres	29	44	7	7	4	2	1	1	0	0
TOTAL	228	356	32	75	16	12	47	20	0	3

Nombre total affaires	**110**
% réussite en présence 2 parties	**79,66%**
% réussite global	**66,66%**

CONCILIATEURS DE FRANCE
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE
Concilier pour Réconcilier

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté Égalité Fraternité

Rapport des activités 2021 Lieu de permanence : FS Entrange

Type de litige	Nombre total de visites reçues (1)	Nombre total des personnes reçus (2)	Nombre d'affaires non fondées (3)	Affaires terminées dans l'année, quelle que soit leur date de réception								
				Issues de saisines par le juge				Issues de saisines directes par le justiciable				
				Nombre total d'affaires terminées (4)	dont			Nombre total d'affaires terminées (8)	dont			Nbre total de constats d'accord écrits (12)
					sans suite carence (5)	échec (6)	conciliées (7)		sans suite carence (9)	échec (10)	conciliées (11)	
Voisinage (nuisances)	**3**	**3**	**2**	**0**	0	0	0	**0**	0	0	0	0
Voisinage (immobilier)	**9**	**12**	**1**	**0**	0	0	0	**4**	0	1	3	1
Différend entre personnes	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	**0**	0	0	0	0
Baux d'habitation	**10**	**19**	**0**	**0**	0	0	0	**4**	0	1	3	1
Copropriété	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	**0**	0	0	0	0
Consommation	**13**	**17**	**0**	**0**	0	0	0	**5**	0	0	5	2
Droit rural	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	**0**	0	0	0	0
Litiges commerciaux	**4**	**5**	**1**	**0**	0	0	0	**1**	0	0	1	0
Litiges en matière prud'homa	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	**0**	0	0	0	0
Autres	**0**	**0**	**0**	**0**	0	0	0	**0**	0	0	0	0
Total	**39**	**56**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**2**	**12**	**4**

Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM

Merci pour votre écoute et votre intérêt pour notre mission